

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ACTUALITÉS

Où en sont, à l'heure actuelle, les pourparlers engagés entre lord Kitchener et le généralissime des Boërs, Louis Botha, en vue de la conclusion de la paix ? Il est difficile de savoir exactement à quoi s'en tenir. Le War Office s'est montré très sobre de communications officielles, au sujet de ces négociations, et peut-être y aurait-il quelque naïveté à prendre pour argent comptant les informations d'origine vague que publient les journaux anglais. Ce que l'on peut dire, c'est que certaines des conditions indiquées par la presse britannique, comme ayant été mises en avant par le généralissime anglais, sont de nature à rendre impossible la fin des hostilités.

Le président Steijo et le général Dewet seraient personnellement exceptés de l'amnistie accordée à tous les Boërs qui ont pris les armes pour défendre l'indépendance de leurs pays. Pourquoi cette exception que rien ne justifie ? Une semblable exigence tendrait à donner créance à la dépêche annonçant la rupture des négociations, que le *Rappel* a reçue de Lourenço-Marquez. Après avoir combattu pendant dix-huit mois, côte à côte avec les deux chefs proscrits par la haine britannique, le général Botha ne pouvait mettre sa signature au bas d'une convention dont ils eussent été exclus.

Souçonner, même un instant, qu'il ait pu souscrire à de telles conditions, ce serait faire au vaillant chef boër une gratuite injure. Une pareille idée n'a pu germer que dans la cervelle d'un Anglais, parce que seul un Anglais est capable, pour se tirer d'affaire, d'abandonner un compagnon d'armes, fût-il dans le plus extrême péril. Et ce n'est pas là une hypothèse qui ne repose sur aucun fait probant : on l'a bien vu, non loin des régions où luttent héroïquement les champions irréductibles de l'indépendance des Républiques Sud-Africaines.

On l'a vu dans le Zoulouland, quand le prince impérial, fils de Napoléon III, combattant dans les rangs des Anglais, fut lâchement abandonné, on pourrait presque dire livré, aux sagaies des Zoulous, par un lieutenant de cavalerie de l'armée britannique, qui n'a jamais pu se laver complètement de cette forfaiture.

Mais aller croire que Botha, le chevaleresque, l'humain Botha, qui, après sa victoire de Spion-Kopje, refusait de faire tirer sur les Anglais en déroute, voués, s'il l'eût voulu, à un écrasement complet, s'abaisserait à l'ignominie de renier ses frères d'armes, de les abandonner à la rancune féroce des Anglais, c'est se faire une triste idée de l'âme humaine, c'est nier les plus élémentaires, les plus naturels sentiments de générosité, de noblesse, de loyauté.

Où plutôt, non. Les Anglais ont espéré, du même coup, terminer la guerre qui les ruine, se débarrasser du plus redoutable de leurs ennemis — et le déshonorer.

P. B.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Il n'y a qu'une société secrète, c'est la société de Jésus — dans celle-là le commissaire de police n'a pas ses entrées. Réfléchissez bien à ceci : quand on est jésuite, on est jésuite en entier, on n'est que jésuite, rien que jésuite, pas autre chose que jésuite ; avant d'être franc-maçon, on est marchand de peaux de lapins et père de famille. Le jésuite est un membre de la société de

Jésus ; le franc-maçon, comme tout le monde, est un membre de la société française.

(Amiral REVEILLÈRE.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 mars 1901

La Chambre valide l'élection de M. Charles Hublard, élu député de Sisteron, et repousse la demande de poursuites contre M. Hémon, député du Finistère pour délit de chasse.

Puis, le président donne lecture d'une demande de poursuites contre M. Jaluzot, député de la Nièvre : c'est l'accaparement des sucres qui motive la poursuite.

M. Jaluzot demande à la Chambre de se réunir sans retard dans ses bureaux afin d'y nommer la commission qui aura à examiner la demande de poursuites le concernant.

M. Rouanet dépose une demande d'interpellation « sur les manœuvres de Bourse qui faussent les cours des marchandises et désorganisent la production française. »

Puis la Chambre revient à la discussion de la loi sur les associations.

Sur l'article 13 M. Piou a déposé l'amendement suivant : « Les congrégations religieuses seront soumises au droit commun. »

M. Piou défend son amendement : il conteste la thèse soutenue par M. Pelletan à savoir que du fait même du concordat, les congrégations ne doivent pas exister.

L'article 13, qui est proposé, dit-il, veut porté atteinte au concordat.

M. Trouillot au nom de la commission, combat l'amendement de M. Piou, qui en effet est rejeté par 358 voix contre 162.

M. Iriart d'Etchepare développe l'amendement suivant :

« Les associations dont les membres vivent en commun, notamment les congrégations religieuses, ne peuvent se former sans autorisation préalable que par décret rendu en conseil d'Etat. Elles pourront toujours être dissoutes par décret rendu en conseil d'Etat. »

Au lieu de cela, la commission propose, on le sait, qu'aucune congrégation ne puisse se former sans autorisation donnée par une loi.

M. Trouillot combat l'amendement au milieu des interruptions de la droite : il demande à la Chambre de repousser cet amendement qui serait l'échec de la loi.

M. Ribot au contraire, appuie la proposition de M. d'Etchepare.

M. Waldeck-Rousseau répond à M. Ribot et demande à la Chambre de voter l'article 13 sur lequel le gouvernement et la commission sont d'accord.

L'amendement d'Etchepare est mis aux voix et repoussé par 281 voix contre 258.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance et la séance est levée.

Séance du 15 Mars 1901

C'est le jour des interpellations.

M. Castelin interpelle sur les moyens que prendra le gouvernement pour assurer la sincérité des opérations relatives aux transactions sur les sucres. Il proteste contre la spéculation et les agiotages qui ruinent les petites industries sucrières au profit de quelques-uns.

M. Walter sur ce même sujet, dit qu'on aurait dû réprimer depuis longtemps ces accaparements et ces agiotages.

M. Massé flétrit également les agiotages ; il dit que le gouvernement doit frapper sévèrement ceux qui s'y livrent.

M. Rouanet déclare que depuis 5 ans, les cours des sucres à la Bourse du Commerce ont été faussés par des manœuvres indéniables ; il cite comme ayant participé à des accaparements, des noms contenus dans un rapport de justice, ce sont ceux de MM. Crosnier et Duval, pseudonyme de M. Jaluzot.

M. Rouanet établit l'existence des délits d'accaparements que le parquet connaît enfin. Il précise les méfaits commis par les accapareurs, et montre les gros bénéfices (8 millions) obtenus au détriment de tous.

La suite du discours de M. Rouanet est renvoyée à une prochaine séance.

M. Jaluzot demande la parole pour expliquer son cas.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 15 mars 1901

Le Sénat adopte, après un court débat entre MM. Poirrier, Delcros et Strauss, le projet autorisant la ville de Paris à établir des taxes directes sur la valeur locative des locaux commerciaux et industriels.

On valide M. Lacombe, le nouveau sénateur de la Charente.

Après le vote de divers projets locaux, la séance est levée.

A propos de l'affaire Déroulède-Bufferet

Le *Figaro* affirmait que la personne désignée par Déroulède comme ayant été, la nuit qui procéda l'équipée de Reuilly, l'envoyée du duc d'Orléans, était un jeune député dont le nom est des plus connus et qui sur le point de s'embarquer avec sa jeune femme en Amérique, avait retardé son voyage pour répondre aux polémiques qui auraient pu s'engager.

M. Boni de Castellane se sentit visé par cet entrefilet, et hier, accompagné de son père et d'un autre monsieur, il s'est rendu auprès de M. de Rodays, rédacteur en chef du *Figaro* pour lui demander explication et rétractation s'il y avait lieu.

Mais sans attendre la réponse de M. Rodays, le gendre du milliardaire américain Gould souffleta le rédacteur en chef du *Figaro*, qui ne put se défendre, surpris par cette violente attaque que tout le monde s'accorde à qualifier de guet-apens.

Le duel Déroulède-Bufferet n'aura pas lieu : la police de Lausanne a signifié l'ordre aux deux adversaires d'avoir à sortir le plus tôt de la Suisse, sous menace d'arrestation.

En présence de ce cas de force majeure, les témoins de MM. Déroulède et Bufferet se sont alors réunis et après entente, ont déclaré l'honneur sauf, et l'incident clos.

Ainsi se termine assez sottement cet incident nationalo-royaliste.

EXPLICATION PERSONNELLE

M. de Présensé, répond par les lignes qui suivent à la lettre adressée par M. Havet au grand chancelier de la Légion d'honneur :

« J'ai obéi à ma conscience quand, en juillet 1898, j'ai donné ma démission de cet ordre. J'en ai dit les raisons, elles n'ont pu que se fortifier en moi depuis lors. Il se peut que les membres de la Légion d'honneur aient intérêt à savoir s'ils sont exposés à l'arbitraire de M. Davoust et de ses complices, et si la décision abusive prise à mon égard peut former pour eux un précédent. Quant à moi, j'ai tiré ma révérence au grand chancelier et à la Légion d'honneur en juillet 1898. Et je n'éprouve aucun besoin de recouvrer le droit de me rougir la boutonnière, comme Esterhazy ou comme Mercier. »

EN CHINE

Les Victimes des Chinois

Il résulte d'une enquête faite sur l'ordre des ministres étrangers, que 240 étrangers et 30.000 indigènes convertis, au bas mot, ont été massacrés soit par les Boxers, soit par les autres Chinois, pendant les récents troubles.

Au Transvaal

Bruits d'Armistice général.

Tous les journaux enregistrent les bruits sensationnels qui couraient hier dans les Cercles et dans les couloirs de la Chambre des Communes. Ces bruits tendaient à faire croire qu'un armistice général aurait été déclaré à Prétoria pour attendre l'arrivée de de Wet.

Le général Botha, d'après ces bruits, désirerait depuis quelques jours conférer avec de Wet. Finalement, lord Kitchener, suivant les conseils de sir Alfred Milner, aurait invité de Wet à venir à Prétoria. Le général de Wet serait, d'après ces bruits, actuellement en route vers cette ville, où une conférence aurait lieu entre Botha, Kitchener, Milner et de Wet.

INFORMATIONS

La durée du service militaire.

La séance du conseil de jeudi a été entièrement consacrée à l'examen du projet relatif à la durée du service militaire, actuellement soumis à la commission du Sénat.

Il est résulté des explications du ministre de la guerre que la solution était spécialement subordonnée à celle des rengagements, et qu'il convenait avant tout de la résoudre.

Le ministre de la guerre indiquera à la commission les moyens les plus propres à assurer l'expérience qu'il juge indispensable, et appellera particulièrement son attention sur la proposition qui avait été faite dans ce sens par la commission du budget et votée par la Chambre.

A la Légion d'honneur

M. Louis Havet, membre de l'Institut, vice-président de la ligue des Droits de l'Homme, vient, en sa qualité de membre de l'ordre national de la Légion d'honneur, d'adresser au grand chancelier une lettre dans laquelle il lui demande de saisir le conseil de l'ordre de ces deux questions : la suspension de M. Emile Zola et la radiation de M. Francis de Pressensé.

Les chefs de musique

Le ministre de la guerre a pris la décision suivante :

Les insignes attribués aux chefs de musique des diverses armes seront les suivants :

1^o Galons de chef de musique de 1^{re} classe, trois galons plats en or : chef de musique de 2^{me} classe, deux galons en or avec un galon en argent intercalé ; chef de musique de 3^{me} classe, deux galons en or ; chef de musique de 4^{me} classe, un galon en or. Ces galons seront de la façon dite en trait coté pour la tunique, et en tresse plate pour le képi. Ils seront disposés comme le sont ceux des officiers d'administration des divers services.

2^o Attribut : lyres brodées sur les effets d'habillement et la coiffure, telles qu'elles sont actuellement décrites dans les volumes de l'édition refondue du Bulletin officiel, relatif à la description des uniformes des diverses armes. Les chefs de musique, qui auraient fait apposer sur leurs effets d'habillement et de coiffure des insignes décrits au numéro de 28 janvier 1901 du Bulletin officiel, pourront continuer à porter ces insignes jusqu'au 1^{er} juillet 1902.

Contre l'abus du Tabac

La Société contre l'abus du tabac, vient d'adresser au ministre de la guerre une lettre dans laquelle elle fait ressortir les avantages qu'il y aurait à supprimer les bons de tabac dans l'armée et les remplacer par des rations de vin.

Le gagnant du gros lot

M. Albert Ferrus, l'heureux gagnant du gros lot de 250.000 fr. de la loterie des Enfants tuberculeux, a épousé jeudi M^{lle} Angèle Lauriac, à laquelle il s'était fiancé au mois de décembre 1900.

Les pluies de sang

Des chutes de neige rouge sont annoncées de Gradiska, Abbazia et Trieste. A Raab, en Hongrie, les uniformes d'un régiment de hussards ont été entièrement abîmés par la neige rouge fondue.

Un journal antisémite de Vienne dit qu'au moyen âge, les pluies de sang étaient le signal de la persécution des Juifs et il demande que l'on observe les précédents.

Les examens chimiques de la neige rouge tombée à Hambourg, dans l'Allemagne du nord, montrent que les poussières rougeâtres qu'elle contient viennent certainement du Sahara et non des volcans de l'Islande, comme on l'avait cru d'abord.

Un duel sauvage

A la suite d'une collision accidentelle sur la glace, un duel au sabre a eu lieu à Leutschau, entre deux lieutenants hongrois. A la première reprise, un des adversaires fut blessé au foie et à la figure, et l'autre reçut un coup de sabre, qui lui coupa la figure, depuis le front jusqu'au menton. Aveuglé de sang, celui-ci put tout de même riposter, et, d'un coup de pointe, il traversa le cœur de son adversaire.

Le survivant de ce duel sauvage est à l'hôpital, avec 26 blessures dangereuses.

Le colonel du régiment de ces deux officiers s'est déclaré satisfait de leur courage.

Un mari qui tue sa femme

Jeudi un crime horrible a été commis dans la petite commune de Comps, près de Nîmes. Une dame Gibert, connue sous le nom de Gondranne, âgée de 52 ans, allait porter le déjeuner à son mari Jean Gibert, âgé de 58 ans, qui taillait la vigne à 500 mètres environ en aval du village.

Arrivée sur les lieux, la pauvre femme se baissa pour déposer le déjeuner qu'elle portait dans son tablier. Profitant de ce moment rapide, le mari s'arma d'une pioche et lui en porta un formidable coup à la tête. La femme fut étendue raide morte.

Deux ouvriers qui travaillaient à proximité, Guigne dit Millien, et Joseph Saint-Michel, se doutant du terrible drame qui venait de s'accomplir, accoururent, mais ils ne purent que constater la mort de la femme Gibert.

L'assassin avait pris la fuite et rapidement disparu.

Le ménage vivait en mésintelligence depuis longtemps, et incessamment le mari proférait des menaces de mort contre sa femme.

Jean Gibert, après avoir erré comme un désespéré, s'est présenté le soir même à la gendarmerie, et s'est constitué prisonnier après avoir avoué son crime abominable. « Il y a longtemps, a-t-il dit, que je voulais en finir. Ce matin, ma femme étant venue m'apporter mon déjeuner, j'ai mis mon projet à exécution. »

Gibert a été conduit immédiatement à la maison d'arrêt de Nîmes.

Une mère qui étrangle sa fille

Une ouvrière, nommée Pauline Gauthier, âgée de 37 ans, habitant rue Saint-Laurent, à Grenoble, vivait avec le nommé Bonano, père de famille, ouvrier gantier. Pauline Gauthier, abandonnée dernièrement, en conçut un violent chagrin et son état mental s'en ressentit sans doute. Quoi qu'il en soit, ces jours derniers, elle se présentait l'œil hagard, au commissariat de police, déclarant que, dans la nuit, elle avait étranglé son enfant, une fillette de dix ans, et qu'ensuite elle avait tenté de s'étrangler elle-même avec un foulard. Renseignements pris, cette déclaration était exacte. L'horrible drame avait bien été perpétré. L'enfant avait bien été étranglée par sa mère. Celle-ci fut arrêtée; elle sera examinée par les médecins.

Hier soir, le parquet a fait conduire la fille

Gauthier pour une confrontation à son domicile; 2,000 personnes du quartier l'ont huée, lui crachant au visage, et sans la présence de cinquante agents, elle aurait été jetée dans l'Isère.

Une femme brûlée

Jeudi soir, vers 6 heures, M^{me} Rose Tribillac, veuve Cantié, âgée de 42 ans, de Toulouse, avait rempli une lampe avec de l'essence de pétrole dans son appartement situé 6, rue de Madeleine, puis elle s'était mise à nettoyer une paire de gants avec de l'essence.

A un moment donné, c'est du moins ce que l'on suppose, car on en est jusqu'ici réduit aux conjectures, elle dut approcher trop près les gants de la lampe et celle-ci fit explosion.

Le feu se communiqua aussitôt au récipient dans lequel se trouvait le pétrole et le tout produisit une explosion terrible.

Une cloison de la chambre s'effondra et M^{me} Cantié fut renversée, couverte de brûlures sur diverses parties du corps.

Les médecins appelés en toute hâte, lui prodiguèrent les premiers soins mais ils n'ont pu se prononcer sur la gravité de son état et il est à craindre que les jours de M^{me} Cantié ne soient en danger.

On achète les Chats

Des agents du gouvernement de l'Australie occidentale parcourent en ce moment l'Europe pour y acheter tous les chats disponibles.

On se souvient que le gouvernement de Queensland, effrayé par la faculté de reproduction qui distingue le lapin australien, avait demandé à Pasteur un moyen d'arrêter cette étrange invasion. Après avoir expérimenté diverses méthodes, le gouvernement s'était décidé à lâcher des quantités de chats dans les districts contaminés.

Les félins se sont si bien acquittés de leur tâche que le gouvernement limitrophe, celui de l'Australie occidentale, a résolu d'adopter la même méthode mais sur une échelle gigantesque. Ses agents ont déjà épuisé les stocks de l'Angleterre et de la Belgique: notre tour va venir.

Les acheteurs donnent cent sous par tête.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Audience du 15 mars 1901

Le Conseil de Préfecture s'est réuni hier vendredi et a statué sur les affaires suivantes:

Commune de Vaillac. — Protestation des sieurs Cocola, Alayrac et consorts, de Vaillac, contre les opérations électorales du 17 février 1901.

Cette élection a été annulée en raison de la non observation des délais d'affichage et de publication de l'arrêté préfectoral ordonnant l'élection.

Construction de l'hôpital-hospice de Cahors. — Le sieur Cagnac, entrepreneur, contre l'hospice de Cahors: Demande en règlement de travaux.

Affaire renvoyée à trois mois.

Commune d'Issepts. — Agrandissement de la place publique. Le sieur Larnaudie, d'Issepts, contre la commune d'Issepts; demande de cession ou de paiement de matériaux provenant d'une maison cédée.

Affaire mise en délibéré.

Commune de Blars. — Election du maire. Protestation des sieurs Bussièrès, Mazel et consorts, contre l'élection du maire de cette commune.

Election annulée.

Le sieur Faugère, entrepreneur des travaux de menuiserie du Lycée Gambetta par Laffite, mandataire.

Le Conseil a reconnu valable le mémoire présenté par Laffite au nom de Faugère et a ordonné une expertise.

Le sieur Delpech, de Figeac, contre la compagnie d'Orléans.

La compagnie d'Orléans est condamnée à payer au sieur Delpech une indemnité de 250 francs. Le surplus des réclamations du sieur Delpech est rejeté. Les frais du procès seront supportés un tiers par la compagnie d'Orléans et deux tiers par le sieur Delpech.

Revus d'appel

La revue d'appel des hommes classés dans les services auxiliaires des classes 1880, 1885, 1890, 1894 et 1898 et de ceux de la réserve de l'armée territoriale appartenant à

la classe 1880, s'effectuera au chef-lieu de canton devant la mairie, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1900, aussitôt après les opérations de ce conseil.

Tous les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre, sous peine de punition, à l'ordre de convocation. Ils seront porteurs de leur livret individuel, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

CAHORS

L'incident Buffet-Déroulède à Cahors

Une grande effervescence règne dans les milieux royalistes de notre ville. Elle a été provoquée par l'incident vraiment comique qui a mis aux prises MM. Déroulède et Buffet.

Il faut se reporter à cette époque sombre de l'Affaire, à ces jours néfastes où l'on entendait soutenir couramment que la justice devait être sacrifiée aux caprices du général Mercier et de ses tristes acolytes.

Il faut se souvenir de cette manœuvre inqualifiable opérée par tous les partis de la réaction pour étouffer la Vérité et surtout pour renverser la République en essayant de détacher d'elle cette armée qui fut son œuvre et qui s'incarne avec la Nation.

Un complot, nié d'abord avec énergie, raillé ensuite par ceux-mêmes qui l'avaient fomenté, devait asseoir sur le trône défraîchi de ses ancêtres, le duc d'Orléans.

Tout était prêt pour la Révolution et pour son lendemain.

Nous savions, à Cahors, que M. E. Depyre devait être préfet du Lot — mince du peu! — M. Pagès-du-Port, procureur général — le cher homme! — M. Vigouroux de Sérignac, grand amiral — je t'crois! — M. Millebis, aumônier du Roy et M. le comte d'Armagnac, ministre des cultes!

Mais le coup fut raté et nos cinq héros royalistes locaux durent renoncer à leurs idées de gloire.

Depuis cette époque — nouveaux saint Louis — ils se sont réunis à l'ombre, non point d'un arbre, mais d'une simple feuille (le Quercinois) qui a de la peine à abriter toutes ces grandeurs de rêves déchus; et c'est de ce poste saint qu'ils essaient de dire vrai et de dire juste sur les événements contemporains.

Le *Journal du Lot* a eu souvent l'occasion et l'honneur de souligner l'œuvre de ces messieurs, d'en marquer le caractère. Il a montré comment, au Quercinois on rend compte d'une élection législative, comment on la dénature, comment on exprime son mépris, dans ce journal aristocratique à 2 sous, pour les roturiers et pour les prolétaires.

Le *Journal du Lot*, enfin, a démasqué les tendances du parti royaliste cadurcien — 20 adhérents! — à faire croire qu'il existe. La *Croix-Rouge* et sa fondation à Cahors ont été mises au point, ce pendant que M. d'Armagnac était très courtoisement mis... à sa place.

Il n'en a pas fallu davantage pour attirer sur le *Journal du Lot* les foudres du royaliste Quercinois et de M. E. Depyre, représentant attiré du Trône dont M. d'Armagnac garde religieusement l'Autel.

On se réunit donc au Quercinois pour fulminer contre le *Journal du Lot*, et on est très surexcité ces jours-ci à la pensée que les indiscretions de Déroulède pourraient bien finir par nous donner de nouvelles armes!

Il paraît certain désormais que le président de la Ligue des Patriotes, avec sa fougue ordinaire, nous livrera tous les petits secrets de la combinaison révolutionnaire à laquelle le parti royaliste — toujours correct? — prêtait son appui. Il pourrait bien se trouver dans tous les petits papiers de Déroulède un plan détaillé de l'opération mettant à nu le rôle que, dans chaque département, jouaient et devaient jouer les personnalités royalistes en vue.

Et dès lors, il y a encore de beaux jours pour les lecteurs de notre journal républicain.

Le parti royaliste devait avoir depuis longtemps, ici, comme ailleurs, ce que M. Depyre appelle les indicateurs. Il sera curieux de savoir quel était leur rôle et en quoi consistait l'œuvre de renversement et de douces représailles qu'ils préparaient.

M. Buffet et M. Déroulède nous promettent la lumière: nous la donneront-ils complète????.....

LORD-GNETT

UNE APPLICATION HEUREUSE de l'automobilisme

Jusqu'à ces derniers jours, jusqu'à hier on n'avait appliqué à la propagation des idées qu'un certain nombre de moyens: la parole, le livre, le journal, et autres systèmes qui, il faut bien l'avouer s'accordaient mal par leur lenteur avec le besoin de rapidité qui est la caractéristique de notre époque.

Il est même extraordinaire que personne, absolument personne, au milieu des gens de talent et de génie dont la France s'enorgueillit, n'ait songé à se servir pour ladite propagation de la vapeur et de l'électricité.

Mais un homme est venu. Grand par la taille et par les idées, il a pensé qu'un pas énorme était à faire dans cette voie. Sautant à pieds joints par dessus la locomotive et le télégraphe dont l'infériorité se manifeste par la nécessité de rails et de fils (1) il s'est adressé à l'automobilisme qui n'en a pas besoin.

Cet homme, que la grande envergure de son esprit appelait aux plus hautes destinées scientifiques, a dédaigné cette vaine gloire pour venir soigner avec un désintéressement énorme ses compatriotes malades et mettre à leur disposition, avec la même générosité, l'habileté de son bistouri chirurgical et l'abondance de son rasoir politique.

Avons-nous besoin de le nommer, ne l'avez-vous pas tous reconnu, c'est le seul, l'unique, le grand, le majestueux, le génial docteur Cassaignes de Duravel.

Dans un éclair de génie cet homme a eu cette idée; si on appliquait l'automobile à la propagation de l'idée.

Je vous vois venir; vous dites ce n'est pas malin, rien d'extraordinaire. Mais, meschers amis, c'est toujours et encore l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb. C'était bien simple mais il fallait le trouver.

Or donc, il n'y a plus qu'à exploiter cette affaire. Des automobiles chargées d'idées partiront des villes, des centres scientifiques et les propageront dans tous les sens; de Paris il les porteront dans les campagnes les plus reculées et en retournant au point de départ ils rapporteront celles qui leur paraîtront en valoir la peine.

Ne riez pas. Croyez-vous que si un automobile chargé d'idées parisiennes trouvait à Duravel chez le docteur Cassaignes des idées valant celle qui fait le sujet de cet article, il ne serait pas heureux de les remporter?

Malheureusement les idées de génie on n'en a pas deux dans sa vie.

Mais pour celle-là elle vaut que vous unissiez votre voix à la mienne pour demander qu'on élève, même de son vivant, au célèbre docteur une statue avec cette simple suscription:

AU DOCTEUR CASSAIGNES
AU PROPAGATEUR DE L'IDÉE PAR
L'AUTOMOBILE
AU BIENFAITEUR DE L'HUMANITÉ
Un admirateur du D^r TEUF-TEUF

(1) Il y aurait lieu peut-être de rappeler à l'homme de génie en question qu'un certain Marconi a inventé la télégraphie sans fil.

A MONSIEUR XXX DE DURAVEL

Monsieur,

Il y a quinze jours le *Journal du Lot* insérait une communication qu'il avait reçue de Duravel.

Dans la *Défense*, vous avez rispoté à cette communication avec une crânerie qui eût été superbe si vous aviez eu l'intention d'assumer la responsabilité de vos appréciations, en les précisant.

Mis au pied du mur vous ne précisez rien, vous restez coi!...

Je voudrais bien pouvoir à mon tour qualifier votre innommable couardise, je ne trouve malheureusement pas de termes assez durs pour vous exécuter.

Je laisse à vos concitoyens le soin de trouver l'épithète qui convient au *galant homme (!)* qui insulte à l'abri d'un pseudonyme protecteur.

A. COUESLANT.

Ce bon Monsieur Cassaignes !...

Nous publierons mardi un très amusant article du PROMENEUR, sur l'automobilisme de M. Cassaignes.

Lycée Gambetta

M. Mona, répétiteur général au lycée Gambetta, est promu de la 2^e à la 1^{re} classe de son grade, à partir du 1^{er} janvier 1901. Toutes nos félicitations.

Cours publics de la Mairie

Lundi prochain 18 mars, à 8 h. 1/2 du soir, M. Cahier fera une causerie sur la conservation des tonneaux et des cuves et sur les procédés de désinfection des fûts allérés.

Fêtes de la Mi-Carême

Ainsi que l'annoncent les journaux de la localité, la Mi-Carême, cette année sera fêtée avec un certain éclat. Un grand nombre de jeunes gens se sont groupés et ont élaboré pour la journée de dimanche, un programme de fêtes très intéressant, très attrayant, qui réveillera Cahors, le sortira un peu de sa monotonie habituelle.

Car les distractions sont rares, chez nous ; l'entrain, l'enthousiasme pour tout ce qui amuse, pour tout ce qui rapporte même au commerce local, font souvent défaut, et, en général ceux qui, par une initiative intelligente, désintéressée, procureraient récréation et profit à tous, sont découragés par les indifférents qu'ils rencontrent sur leur route, par les multiples efforts qu'ils sont obligés de faire pour mener à bien une œuvre toujours bonne ; et cependant quand l'œuvre réussit, chacun en profite, en jouit, chacun veut sa part du succès.

Certes, notre intention n'est pas de récriminer contre ces sortes de gens qui aiment le travail tout fait ; en écrivant ces quelques lignes, nous n'avons qu'un but celui de demander à tous d'accorder aide et concours aux fêtes de demain.

Les organisateurs du corso et du bal masqué remettent en honneur une coutume que depuis de nombreuses années, la jeunesse cadurcienne avait abandonnée : c'est sûrement une tâche rude, ingrate qu'ils ont entreprise, et c'est pourquoi nous espérons que la population de notre ville saura par son enthousiasme, encourager leur œuvre de bonne gaieté et de charité.

PROGRAMME

Dimanche 18 Mars 1901

A 2 h. 1/2 : réunion des chars et des masques cours Vaxis.

De 3 à 5 h. grand corso carnavalesque, avec le gracieux concours de la musique de l'Avenir Cadurcien sur le boulevard Gambetta.

GRANDE BATAILLE DE CONFETTI
CASCADE DE SERPENTINS

A 9 h. 1/2 du soir : grand bal paré, masqué et travesti au théâtre municipal de Cahors. Prix d'entrée 3 fr.

N. B. — Les personnes qui auront organisé des chars pour le corso carnavalesque sont priées de vouloir bien le faire connaître au délégué du comité qui se tiendra, à cet effet, ce soir samedi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal).

— Les adhérents aux fêtes de la Mi-Carême sont informés que le trésorier se tiendra, demain dimanche, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, dans la salle du conseil municipal, pour percevoir les cotisations fixées à 2 francs.

Après 11 h. 1/2, le prix de la cotisation sera élevé à 3 francs.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, que la troupe Vast, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

La vie de Bohème

comédie en 5 actes de MM. Th. Barrière et Henri Murger.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 14 mars 1901

Naissance

Cassan Robert, boulevard Gambetta, 18.

Décès

Alibert Antoine, cordonnier, 88 ans, à l'hospice.
Galandiè Antoine, scieur de long, 68 ans, à l'hospice.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 MARS 1901.

Allegro Militaire, Eilenberg.
Les Diamants de la Couronne, Ouv. Auber.
Valse Bleue, Margis.
François les Bas Bleus, fantaisie. Bernicat.
Marche d'Auvergne, Ganne.
De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
15 Vend.	+ 11	+ 8	758,5	Couvert, Béz.
16 Sam.	+ 15	+ 7,5	762	Béz.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable — Pluie.
D' HERBEAU.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Cahors

BÉGOUIS. — *Mutualité scolaire.* — Dimanche dernier, M. Robert, liquidateur à Cahors, a fait une conférence sur la « Mutualité scolaire » dans la salle de l'école de Bégous.

M. Delbru, conseiller municipal, présidait cette réunion à laquelle assistaient un grand nombre de pères de famille. Le conférencier a montré les avantages moraux et pécuniaires de cette association placée sous la présidence de M. Costes, l'honorable sénateur du Lot. A l'issue de cette conférence, M. Delbru a félicité Mme l'institutrice de son heureuse initiative et a engagé les parents à faire inscrire leurs enfants dans cette société qui procure de si réels avantages à ses membres.

ST-GÉRY. — *Section des MASSÉRIES.* —

La Croix du Lot a inséré une lettre-réponse des conseillers municipaux des Masséries, où, me prenant à partie, ces Messieurs, quoique sachant que leurs actes politiques sont soumis à la critique comme ceux de tous leurs collègues, osent parler de polémique. Leur passé ne leur permet guère pareille entreprise. Toutefois, s'ils m'y pous-sent, ils trouveront à qui parler. Ma correspondance, en ce qui les concerne, a toujours dévoilé leur vie publique ajoutant parfois un peu d'ironie à la situation embrouillée où ils se débattent encore sans en sortir, mais relevant en cela de mes attributions et de celles de la presse.

J'explique cette ambition déçue dont ils me parlent : A la veille des élections municipales, de nombreux amis me poussaient à la candidature et même à organiser une liste. Nous étions alors bons amis avec ces Messieurs, je n'avais pas l'intention de me brouiller avec eux pour pareilles futilités politiques, et je promis dans un but de paix pour tous, et pour conserver nos bonnes relations, de rester inactif. Mon ambition déçue était donc de prouver mes bonnes intentions et la ferme volonté de rester unis.

Je sus rester fidèle, malgré les insinuations nombreuses, à ma parole d'honneur, et leur laissai le champ libre. Ce que j'ai à supporter de leur part est injuste : et du reste ils en ont été toujours pour leurs frais et obligés à retracter leurs accusations, ce qui n'est pas en leur faveur.

Enfin, cette activité littéraire, dont me parle le Monsieur qui a rédigé cette lettre, est loin d'être aussi animée qu'il le suppose. Je suis labourneur et non écrivain. Je cite des faits, et ne cherche pas à faire œuvre de littérateur.

Les Masséries 15 mars 1901.

COUDERC.

PRAYSSAC. — *Laïcisation.* — La pétition suivante vient d'être adressée à M. le Préfet du Lot :

« Monsieur le Préfet,

« Les soussignés, contribuables et pères de famille de la commune de Prayssac, et tous républicains dévoués, ont l'honneur de vous demander la laïcisation de l'école de filles de ladite commune.

« En vous adressant cette demande, ils

s'inspirent surtout de leur attachement aux principes démocratiques, de leur ferme volonté d'arrêter, dans la mesure de leurs forces, les empiètements du cléricisme de plus en plus envahissant, et de leur résolution énergique de travailler à réaliser l'unité morale de la patrie, compromise par l'existence de l'enseignement congréganiste à côté de l'Université républicaine.

« Ils espèrent, Monsieur le préfet, que, par la simple application des lois existantes, il vous sera possible de donner à leur juste réclamation une solution favorable.

« Confiant en votre foi républicaine, ils vous prient d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de leur respect et de leur dévouement. »

(Suivent les signatures).

LUZÉCH. — *Elections municipales.* —

Les électeurs de la commune de Luzéché sont convoqués pour le dimanche 31 mars, à l'effet d'élire un conseiller municipal pour compléter le conseil, en vue de procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. Bagel, décédé.

CASTELNAU-MONTRATIER. — *Foire.* —

Malgré le mauvais temps qu'il a fait dans la matinée, la foire a été assez belle ; les divers foirails assez biens garnis.

Il s'est traité pas mal d'affaires sur le bétail.

Les bœufs se sont vendus de 500 à 900 fr. la paire.

Les vaches, de 300 à 700 fr.

Les veaux, 0 fr. 70 le kilog.

Les porcs gras, de 36 à 42 fr. les 50 kilog.

Les porcelets de 20 à 45 fr. pièce, selon grosseur.

Volaille. — Dindons, canards et poules de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 ; poulets, 0 fr. 70 la livre ; pigeons, de 0 fr. 75 à 1 fr. 25 la paire.

Œufs, 0 fr. 65 la douzaine.

Lapins, 0 fr. 80 à 1 fr. 30 la pièce.

Halle aux grains. — Blé, 12 fr. ; Maïs, 10 fr. ; Avoine, 8 fr. les 4/5.

SAUZET. — *Foire.* — La foire de Sauzet a été fort belle pour la saison.

Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, cours ordinaires avec tendance à la hausse ; de boucherie de 30 à 32 fr. le quintal.

Brebis, 0,60 le kilo.

Porcs, gras 40 fr. le quintal ; autres de 15 à 40 fr. chaque selon grosseur et qualité.

Volaille, 0,60 la livre.

Œufs, 0,65 la douzaine.

Dindes, 12 à 15 fr. la paire.

Blé, 15 fr. l'hectolitre.

Maïs, 12 fr. id.

Avoine, 9 fr. id.

Pommes de terre, de 3 à 5 fr. id.

Truffes, de 6 à 7 fr. le kilo.

— *Incendie.* — Un commencement d'incendie a éclaté chez Mme Maison, vers 4 heures de l'après-midi ; grâce aux prompts secours de quelques personnes dévouées, notamment du forgeron, le feu a été vite circonscrit

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Probité.* — Avant-hier, M. Alfred Moulin a trouvé, sur le Tour-de-Ville, un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent qu'il a déposé au commissariat de police, où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

— Le même jour, Mlle Rachel Ducassé, fille du maréchal des logis chef de gendarmerie de Gourdon, a également trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'elle s'est empressée de déposer au commissariat de police, où le jeune Mé-tadié, qui l'avait perdu, a pu le réclamer deux heures après.

Nos félicitations pour ces actes de probité.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 11 mars :

Marcel Caminade, âgé de 17 ans, domicilié à Lanzac est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens pour avoir tendu des pièges pour prendre les oiseaux en temps prohibé. Le père a été rendu civilement responsable pour les frais envers l'Etat.

— Le tribunal a confirmé le mandat de dépôt décerné par M. le procureur de la République contre le nommé Jean Conillet, âgé de 70 ans, né à Loubressac, domicilié à Sarrazac, arrêté par la gendarmerie de

Vayrac, sous l'inculpation de mendicité, vagabondage et vol.

— Léon Jouvé, âgé de 29 ans, cultivateur au Roc, est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens, pour délit de chasse en temps prohibé.

— Pierre Estieux, âgé de 52 ans, demeurant à Payrignac, qui a été trouvé nanti d'un kilogramme de tabac de contrebande par les gendarmes de Gourdon, est condamné à 300 fr. d'amende, aux dépens et à la confiscation des matières saisies, comme récidiviste légal.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du second lundi du mois de mars n'a pas eu une grande importance. Le foirail aux bœufs, n'a pas eu l'activité qu'on attendait. Les acheteurs n'étaient pas nombreux, et offraient des prix au dessous des cours précédents. Pas d'augmentation sur le blé.

L'avoine de 7 à 8 fr.

Les pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr.

La volaille n'était pas recherchée.

Les œufs 70 cent.

Les veaux 75 cent. la livre.

Les porcelets de 15 à 35 fr.

Chez nos voisins

VILLEFRANCHE (Aveyron). — *Enfant brûlé.* — Depuis quelques mois, M. Teulat, maçon, s'étant déplacé de Villefranche pour aller travailler à Cadours, avait fait venir avec lui sa femme et le plus jeune de ses enfants Édouard-Jules, âgé de 18 mois.

Joué matin, vers dix heures, celui-ci fut laissé seul à la maison, sa mère s'étant absenté quelques minutes à peine pour sa provision d'eau. A son retour, elle fut terriblement surprise de voir son bébé entouré de flammes communiquées par un petit foyer de cheminée.

La rapidité de l'accident rendait les secours inutiles, car le malheureux enfant ayant reçu de graves brûlures a expiré aujourd'hui à midi, dans d'horribles souffrances, à l'Hôtel-Dieu de Villefranche où il avait été transporté la veille par ses parents désolés.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze s'est effectuée plus facilement qu'on ne pouvait le craindre après la réponse des primes.

L'argent comme toujours a été très abondant et les reports se sont traités sur le pied de 3 0/0 environ.

Peu de changement dans la tenue de la cote surtout si on tient compte que les cours de clôture sont fin courant.

Le 3 0/0 est à 102,37 ; le 3 1/2 0/0 à 102 57.

La Banque de France n'a pas été cotée ; Le Comptoir National d'Escompte fait 578 ; le Crédit Foncier 662 ; le Crédit Lyonnais 1.072 et la Société Générale 617.

Parmi nos Chemins le Lyon est à 1.760 et le Nord à 2.245.

Le Suez reste à 3.678.

L'Extérieure se traite à 72,85 ; l'Italien à 95,70 ; le Portugais à 25,20 ; le Russe 3 0/0 1891, à 87,10 ; le Turc D s'échange à 24,35 et la Banque Ottomane à 549.

Les actions de la Cie Urbaine d'Eclairage par le Gaz acétylène se traitent à 164 et 165.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 50, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
POUR SES HUILES NATURELLES DE
FOIE DE MORUE
Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO DE PORT
et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50
adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS,
ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo.
Régler Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 17 mars 1901.

V^{me} Nacla : Chronique. — Georges Guillaumot : Histoire de mi-carême — Daniel Lesneur : Justice de femme (suite). — Henry Kistemaekers : La baronne des Saules. — Pierre Sales : Les secrets du blessé. (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V^{me} Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Cet appel lui sembla dissiper un cauchemar. Emprersterios, comme honteux de lui-même, s'éloigna de Bakolas. Le maître d'équipage entra.

— Vous pouvez aller chez le général, capitaine. Le conseil doit être presque au complet. Voici les camarades qui reviennent.

Artaki et les matelots arrivaient en effet : chacun s'était acquitté de sa tâche, et tous les chefs de la petite armée avaient été avisés d'avoir à se rendre au quartier général.

Le capitaine se hâta d'aller prendre sa place au conseil. La délibération dura quelques minutes seulement. Le général exposa la nécessité d'une action immédiate; il annonça qu'il n'y avait plus à craindre une défection de la part des Albanais, Bakolas ayant été écarté et le commandement de ses troupes confié à son second, dont la fidélité n'avait pas à être suspectée.

Une heure plus tard, tout le camp était en mouvement. Les mots d'ordre avaient passé

silencieusement et les préparatifs de départ menés avec toutes les précautions utiles pour que l'attention de l'ennemi ne fût pas éveillée.

La petite troupe des philellènes fut des premières sur pied. Elle était envoyée au poste d'honneur, celui où il y avait le plus de dangers à courir. Elle reprit la route qu'elle avait suivie une fois déjà, vers Peta, dont elle occupa les premières maisons, dès l'aube, par un hardi coup de main.

Au lever du soleil, l'action s'engagea sur toute la ligne. Pendant que les philellènes s'avançaient à travers Peta, malgré une vive fusillade partant de toutes les maisons qu'il leur fallait emporter une à une, et se rapprochaient peu à peu du point faible de la place d'Arta qu'il s'agissait d'enlever, les Grecs du côté de la rivière et les Albanais entre deux se lançaient furieusement à l'assaut, dirigeant un feu nourri sur les assiégés qu'ils éloignaient des remparts et tentant l'assaut sur les points où une brèche quelconque offrait une chance à leur courage.

Il y avait deux heures que ces efforts combinés entamaient la résistance des défenseurs d'Arta.

Les brèches s'ouvraient plus larges, les assaillants s'y pressaient plus nombreux et n'étaient refoulés qu'avec peine.

Pour retarder la marche des philellènes, les Turcs incendiaient, au fur et à mesure, les maisons dont ils étaient délogés. Le vent chassait la flamme vers les premières maisons abandonnées. La marche de l'incendie indi-

quait les progrès continus de la brave petite troupe.

Elle approchait d'Arta, à peine défendue sur ce point par des fortifications embryonnaires. D'un moment à l'autre, les philellènes allaient pénétrer dans la ville et prendre les défenseurs à revers, ou les forcer à dégarnir les autres parties des remparts.

Des volutes de fumée s'élevèrent au-dessus des derniers toits du bourg de Peta, à une portée de fusil d'Arta. Le moment décisif était arrivé.

Les Albanais et les Grecs se retirèrent à quelque distance, gagnant des hauteurs d'où leur feu plongeait dans la place. Quand ils en eurent constaté les effets meurtriers, ils s'élançèrent.

Il y avait un commencement de panique chez les défenseurs de la ville. Les Turcs, chassés de Peta, rentraient en désordre. Les premiers fuyards jetaient l'alarme.

Albanais et Grecs montaient à l'assaut. Mavrocordato était au premier rang. Le lieutenant de Bakolas l'imitait de son mieux et payait largement de sa personne, entraînant ses soldats que grisait la bataille.

Soudain, à ses côtés, surgirent trois cavaliers. L'un d'eux sortit un pistolet de ses fontes, prit le lieutenant à la gorge et lui tira une balle dans la tête à bout portant.

L'action avait été aussi rapide qu'imprévue. Une immense rumeur s'était élevée contre l'homme, qui se dressa sur ses étriers, se faisant reconnaître de tous.

— Bakolas ! Bakolas !

Des acclamations enthousiastes s'élevèrent. Pourvu qu'ils combattissent, qu'importait à ces hommes qui les commandait. Gogos était un chef intrépide et sagace. Celui-ci valait encore mieux qu'aucun autre.

— L'assaut ! L'assaut ! hurlaient les Albanais qui ne doutaient pas que Gogos continuât l'affaire.

Mais le chef, piquant son cheval de ses longs éperons d'argent, passa devant ses troupes, garréta leur élan, les forma en colonne et au lieu de les conduire contre les murs d'Arta, prit leur tête, les entraînant à sa suite vers le bourg de Peta.

La plupart des maisons s'étaient effondrées, quelques-unes n'avaient pas fini de flamber. Les rues étaient jonchées d'un enchevêtrement de poutres, fumeuses et brûlant encore. Ce fut à travers cette fournaise que s'engagea Bakolas.

Bientôt il arrivait sur les derrières des philellènes, auxquels les Turcs ne résistaient déjà plus, et les chargeait impétueusement.

Mavrocordato n'avait pu voir le drame qui s'était accompli; mais sans deviner exactement ce qui s'était passé, il pressentit un malheur et suspendit une attaque qui ne pouvait être qu'infructueuse. Le départ des Albanais avait permis en effet à la garnison d'Arta de garnir solidement les parties menacées par les Grecs.

Il gravit une hauteur d'où les philellènes étaient visibles.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVIII

CIGARETTE CONDOTTIÈRE

Elle fronça ses jolis sourcils, se plaça devant lui, ses pistolets dans sa ceinture, ses mains posées légèrement sur ses hanches, comme un bon ouvrier qui se repose après une besogne honnêtement terminée, son képi coquettement posé de côté sur sa tête noire et bouclée, tandis que l'éclat radieux de la lune brillait sur eux et qu'à leurs pieds, dans la poussière, gisait le corps hideux de l'Arabe mort, le visage tourné vers les étoiles.

— Pourquoi avez-vous donné vos échecs à ce faisant doré ? lui demanda-t-elle brusquement.

Ce faisant doré ?

— Oui. Voyez comme elle se traîne, comme elle se traîne, comme elle se pavane, d'un air si indolent, si fier, si inutile. Voyons ! Pourquoi les lui avez-vous donnés ?

— Elle les avait trouvés beaux et ils n'avaient pas grande valeur.

— Diantre ! Vous ne les auriez pas donnés à une fille du peuple.

— Pourquoi non ?

— Pourquoi non ?... Oh ! oh ! parce que ses mains seraient trop dures, trop brunes, trop grossières pour manier ces petits bonshommes d'ivoire, mais celles de cette grande dame sont blanches et ne peuvent pas les salir. Elle les tiendra, il est vrai, gracieusement pendant cinq minutes, puis elle achètera de nouveaux joujoux et laissera son petit chien casser les vôtres.

C'est assez probable, — dit-il, avec sa douceur de caractère habituelle.

Mais il y avait comme un soupçon de douleur dans ces mots.

Les échecs étaient devenus en quelque sorte des êtres vivants pour lui, par suite d'une longue possession; il ne s'en était pas séparé sans regret, quoique dans le premier moment sa courtoisie et sa générosité instinctives eussent parlé haut, et il savait que ce n'était que trop vrai que, selon toutes les probabilités, ces bagatelles de son art, qui lui avaient apporté tant de consolations et qui avaient été ses compagnes pendant plus d'une heure solitaire, seraient oubliées dès le lendemain, là où il les avait laissées, mises de côté dans une armoire pour rester enfouies parmi des bronzes et des porcelaines, ou placées sur la table d'un boudoir à la disposition des oisifs, prétexte à un assaut de coquetterie.

Cigarette, prompt à mordre, mais aussi prompt à se repentir de s'être servie de ses dents, vit le regret qu'il éprouvait; avec la générosité rapide et incompréhensible d'une nature désintéressée et profondément bonne,

elle se hâta de faire amende honorable en prononçant un aveu qui sembla à sa langue aussi amer que du fiel.

— Tiens ! — dit-elle vivement — peut-être qu'elle y attache plus de valeur que cela !... Je ne connais rien aux aristocrates, moi ! Mais, quand vous avez été parti, elle s'est mise à prendre votre parti contre le colonel Châteauroy. Elle lui a même dit que si vous n'étiez pas un gentilhomme avant de venir dans les rangs, elle n'en avait jamais vu. Macasch ! elle parlait joliment bien, et j'aurais voulu que vous l'entendissiez.

— Vraiment, elle a dit cela !

Elle vit son regard s'animer en se tournant vers elle avec une reconnaissance pleine de surprise.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela a d'étonnant ? — lui demanda Cigarette avec une certaine pétulance et d'un ton bourru, en tirant de sa poche un cigare, dont elle mordit le bout, après avoir frappé une pierre à fusil.

Un mot de cette grande dame avait donc plus de valeur pour lui qu'une balle qui lui avait sauvé la vie !

Elle avait poussé très loin la générosité et, comme la plupart des gens généreux, elle n'avait rien obtenu, en récompense.

Il garda le silence pendant quelques instants, occupé qu'il était à tracer des raies dans la poussière avec le fourreau de son sabre.

Cigarette, le cigare à la bouche, frappa du pied avec impatience.

— Brigadier Victor ! est-ce que vous allez

rester à rêver là toute la nuit ? Que faut-il faire de ce chien d'Arbico ?

Il l'avait mise en colère; et elle était disposée à se montrer plus mal élevée, plus violente, plus désagréable, plus insensible que jamais.

Elle venait de tuer cet homme... eh bien ! après ?... elle en avait tué bien d'autres déjà, au su et au vu de toute l'Afrique.

Elle aurait pris la défense d'un oiseau déplumé, d'un mouton épouvanté, d'un vieux chien malade, mais d'un homme ? Allons donc ! Les hommes étaient la pâture naturelle des pistolets et des fusils, selon elle.

Une société dans laquelle les armes à feu eussent été inconnues était une société dont Cigarette n'avait jamais entendu parler, et à la constitution de laquelle elle aurait absolument refusé de croire si on lui en avait parlé.

Cecil sortit de sa rêverie; il pensait que c'était grand dommage que cette gracieuse Française fut une panthère aussi altérée de sang.

— Je ne sais comment m'en tirer — répondit-il d'un air embarrassé — Je crois que je n'ai pas autre chose à faire que de le mettre en travers de ma selle, le pauvre diable; mais il faut bien que je rende compte de la rixe.

— Laissez-moi faire — dit Cigarette résolument et d'un air de protection hautaine. — C'est moi qui l'ai tué... je m'arrangerai de manière que la chose soit racontée comme il faut.

(A suivre.)



PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt
gratuit et franco.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS À L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI A EU LIEU À PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en

toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et
1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 147^e livraison (16 mars 1901).

Un mousse de Surcouf, par Pierre Maël. — Les timbres-poste, émission nouvelles, par d'Elne. — L'épine d'une rose, par J. Borius. — Lettres du régiment, par Louis d'Or (Suite). — Vers la gloire, par Henry Guy. — Les Almanachs, par Louis Barron.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1451, du 16 mars 1901.

Les calcimètres-acidimètres de M. Houdaille, par Antoine de Saporta. — Salon de l'Automobile, par L. H. — Pluies et taches solaires, par G. Guérout. — La médaille française, par Albert de Rochas. — La longueur d'onde des rayons X, par C. E. G. — La combustion de l'azote et son cycle, par T. Obalski. — Le pont Alexandre III : les essais de résistance, par A. da Cunha. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 11 mars 1901, par Ch. de Villedeuil. — La sciences au théâtre : les fan-toches vivants, par Guy Kerlande.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. Sommaire — du n° 15 — du 14 mars 1901.

Au fond d'une crevasse, par N. Aury. — Conte de Jeudi gras, par Géraldine Rolland. —

L'éducation d'un prince, par X. — Les deux Poupées, par Cl. Nautel. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres. — Concours, etc.

Illustrations de A. Bertrand, Lewenber, Cl. Nautel, Ed. Zier, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 11 (16 Mars 1901).

1^o Au Petchili et sur les frontières de Mandchourie, par M. G. Weulersse.

2^o A travers le mande : Notes sur Madrid, par Jacques Porcher (Suite).

3^o Dans le monde du travail : Les câbles télégraphiques allemands.

4^o Civilisations et religions : En Italie, autour de Florence, par André Maurel.

5^o Livres et Cartes.

6^o Les Revués Etrangères : La faune du lac Tanganika, The Geographical Journal. — Aux îles de la Sonde, Deutsche Rundschau, Berlin. Le génie colonisateur des nations latines, Koloniale Zeitschrift, Leipzig.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

Le propriétaire-gérant : A. COEUSLANT.